

LA PRESSE EN REVUE...

JEUDI 8 JUIN 2017

SOMMAIRE

- 1) **Max la menace**
- 2) **Ils refusent cette loi...**
- 3) **Le chantier démarre**
- 4) **Le coup de poignard !**



Diez Gérard La Presse en Revue

I) La menace du « parti unique » s'invite dans la campagne



Le premier ministre Edouard Philippe (LR), François Bayrou (Modem) et Gérard Collomb (PS) : un gouvernement pluri-partis... • Crédits : CHRISTOPHE ARCHAMBAULT - AFP

Avant les législatives, les opposants à Emmanuel Macron agitent la crainte d'une hégémonie d'En Marche.

Imaginons qu'il existe une bourse des mots les plus utilisés en politique. Plus une expression est employée, plus elle monte, moins elle est usitée, plus elle baisse. Exemples : "UMPS", "Nicolas Sarkozy", "Front de gauche" : en baisse.

A l'inverse, si vous voulez gagner de quoi payer vos prochaines vacances, c'est le moment d'acheter l'expression « Parti unique ». C'est l'élément de langage qui va monter ces prochains jours, jusqu'aux élections législatives. Les adversaires d'Emmanuel Macron l'utilisent pour mettre en garde les électeurs contre un raz-de-marée d'En Marche à l'Assemblée nationale.

Cela a commencé hier soir : « Nous avons besoin de votre soutien pour éviter un parti unique à l'Assemblée », écrit le député sortant Sergio Coronado. Candidat écologiste, il demande en quelque sorte aux électeurs de préserver la biodiversité politique des parlementaires.

"Parti unique" : de manière subliminale, l'expression convoque de vagues relents nord-coréens, comme si le péril était l'avènement d'un "Kim Jong-Emmanuel", à la tête du parti-Etat En Marche.

Retournement des éléments de langage

Certes, la réflexion autour de l'hégémonie d'un seul parti n'est pas dénuée de fondement. Mais quel retournement par rapport au discours d'il y a quelques semaines !

Pendant la campagne présidentielle, de gauche à droite, d'extrême-gauche à l'extrême-droite, tous les adversaires d'Emmanuel Macron expliquaient que le candidat En Marche ne pourrait pas diriger le pays, faute de majorité. Ainsi François Fillon déclarait-il, le 23 mars 2017 :

"Emmanuel Macron ne peut pas gouverner le pays, car il n'aura pas de majorité pour le faire. Si demain Emmanuel Macron était élu président de la République - ce qui à mon sens n'arrivera pas - il serait dans une situation d'impuissance, d'instabilité politique très grande". (François Fillon, dans l'Emission politique sur France 2)

Résumons le retournement : hier il ne fallait pas voter pour Emmanuel Macron car il n'aurait jamais de majorité ; désormais il ne faut pas voter pour lui parce qu'il en aura une. Hier, sa victoire était synonyme de retour à l'instabilité de la IV^{ème} république ; aujourd'hui elle incarne le danger absolutiste de la V^{ème}. En un mot, hier il ne fallait pas voter Macron parce qu'il serait trop faible ; aujourd'hui parce qu'il serait trop fort.

Mais derrière cette mise en garde contre le "parti unique", on peut aussi lire une grande angoisse. Pour les formations qui ont régenté jusqu'ici le V^{ème} république, c'est une manière de dire qu'elles-mêmes peuvent mourir. Une façon d'exorciser leur fin, déjà préfigurée lors de la présidentielle. Cela en dit long sur la recomposition politique en cours...

Il est vrai qu'entre temps, il y a eu les sondages pour ces législatives. Tous promettent une nette majorité absolue pour les "marcheurs". Par ailleurs, les premiers résultats des législatives chez les Français de l'étranger (qui votent avant) vont dans le même sens. Le parti d'Emmanuel Macron est crédité de près de 50% dès le 1^{er} tour, en Amérique du Nord, en Russie, au Moyen-Orient, etc.

Y aura-t-il une Assemblée "orange Macron" comme on a connu des hémicycles bleu horizon ?

Si c'est le cas, alors Emmanuel Macron aura les mains totalement libres : pas de risque d'obstruction à l'Assemblée. Ni même l'émergence de frondeurs, puisque tous les candidats En Marche ont signé l'engagement de soutenir sans réserves toutes les réformes du quinquennat.

Avec un gouvernement à sa botte, une administration à ses ordres et un parlement à sa main, Emmanuel Macron n'aura plus d'obstacles à la réussite. Il n'aura plus non plus d'excuses à l'échec.

Frédéric Says



II) Appel : « Nous refuserons une loi travail bis par ordonnance ! »

Des personnalités, des élus et des responsables nationaux de diverses forces de gauche, écologistes, affirment leur soutien aux mobilisations à venir contre la réforme du code du travail.

Emmanuel Macron, à peine élu, se propose d'aller beaucoup plus loin que la loi El Khomri dans la liquidation du Code du travail.

Après l'utilisation du 49-3 par le gouvernement de Valls-Hollande, son projet est de passer en force, sans aucun débat au Parlement, par voie d'ordonnances. Lui qui clamait refuser le 49-3 sur sa propre loi de 2015, il fait pire en voulant « réformer au pas de charge » et empêcher tout débat.

Ce n'est pas acceptable et nous ferons tout pour l'en empêcher.

Si une telle option venait à être confirmée, elle constituerait une violation immédiate et grave du débat démocratique, par le Président lui-même.

En 2016, de mars à septembre, des centaines de milliers de personnes, de jeunes, de salariés, de précaires, se sont mobilisés pour empêcher la loi travail d'être votée à l'Assemblée nationale. Cette loi était refusée majoritairement dans le pays, comme l'ont montré toutes les enquêtes d'opinion. Elle n'avait même pas de majorité dans le syndicalisme. Sa mise en place a eu lieu en dehors du cadre légal qui oblige à négocier avec les syndicats toute modification importante du Code du travail. Et elle a été imposée par la technique antidémocratique de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, parce que le gouvernement n'avait pas de majorité dans son propre camp.

Aujourd'hui élu, Emmanuel Macron prétend effacer des mémoires ce mouvement de protestation sociale et politique de l'année 2016, en généralisant à toutes les dispositions du contrat de travail ce que la loi El Khomri avait limité à l'emploi. Dans son projet de révision à la hussarde du Code du travail, les salaires, la durée effective du travail, les conditions de travail sont également visés. Il y aurait un code du travail par entreprise, c'est-à-dire plus de code du tout. Les syndicats seraient réduits au rôle de « négociants » de droits éclatés. Il est même envisagé de plafonner – c'est-à-dire diminuer – les indemnités compensatrices en cas de licenciements abusifs sans cause réelle et sérieuse, prononcées par les jugements prud'homaux. Et également de procéder à la fusion des institutions représentatives du personnel (IRP) pour limiter l'action syndicale et les droits des salariés.

C'est donc le risque d'une régression sociale de grande ampleur redoublée qui se met « en marche » ou se prépare à « marche forcée » pendant l'été, avec le risque d'alimenter une fois de plus le discours populiste du Front National.

Nous alertons l'opinion publique. Nous soutiendrons toute action que les syndicats, les salariés, les jeunes, ainsi que des personnalités, des juristes en droit du travail, des universitaires, des associations, pourraient décider. En particulier, nous soutenons les initiatives prévues dans la semaine du 19 au 23 juin, comme un premier pas pour construire une mobilisation massive contre la politique du gouvernement Macron-Philippe. Nous ferons campagne commune pour alerter la population sur ces projets néfastes. Unis, nous ferons front commun pour refuser ces méthodes, et notamment une éventuelle loi d'habilitation des ordonnances.

À court terme, si La République en marche, avec ou sans Les Républicains, obtient la majorité absolue à l'assemblée, cela lui permettra d'avoir les coudées franches pour mener sa politique de casse du droit du travail. Nous n'en voulons pas.

Nous défendons des propositions alternatives pour renforcer le droit du travail : rétablir la hiérarchie des normes au bénéfice de la loi et le « principe de faveur » qui retient le choix de la meilleure option pour les salarié-es dans les négociations ; limiter les contrats précaires ; relancer la réduction du temps de travail vers la semaine de 32 heures ; protéger contre les licenciements ; mettre en place une sécurité sociale professionnelle ; lutter contre l'intensification et l'ubérisation du travail ; accorder une vraie protection aux stagiaires et aux auto-entrepreneurs, renforcer les moyens de l'inspection du travail et de la médecine du travail.

Les premiers signataires

Éliane Assassi, présidente du groupe Communiste, républicain et citoyen (CRC) au Sénat ; Clémentine Autain, porte-parole d'Ensemble !, conseillère régionale Île-de-France (IDF) ; Guillaume Balas, député européen, Parti

socialiste (PS) ; Jean- Claude Branchereau, Gauche démocratique et sociale (GDS) ; André Chassaing, député et président du groupe Gauche démocrate et républicaine (GDR) à l'Assemblée nationale ; Alain Coulombel, secrétaire national adjoint Europe écologie-Les Verts (EELV) ; Éric Coquerel, coordonnateur du Parti de gauche (PG), conseiller régional IDF ; Isabelle de Almeida, en charge des relations avec les syndicats au Parti communiste français (PCF) ; Caroline De Haas, militante féministe ; Gérard Filoche, bureau national du PS ; Lucien Jallamion, secrétaire général de République et socialisme (RS) ; Marianne Journiac, secrétaire national santé RS ; Philippe Juraver, secrétaire national du PG, entreprises et luttes sociales ; Jean-Yves Lalanne, maire socialiste de Billère ; Jean-Pierre Lancry, EELV Rouen ; Pierre Laurent, secrétaire national du PCF ; Sarah Legrain, secrétaire nationale du PG ; Jean-Claude Mamet, équipe d'animation nationale d'Ensemble ! ; Jean-Alain Mazas, Gauche démocratique et sociale ; Myriam Martin, porte-parole d'Ensemble !, conseillère régionale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (LRMP) ; Jean-François Pellissier, porte-parole d'Ensemble ! ; Christine Poupin, porte-parole du Nouveau parti anticapitaliste (NPA) ; Philippe Poutou, candidat à l'élection présidentielle 2017 pour le NPA ; Éric Thouzeau, conseiller régional socialiste ; Philippe Reig, (RS) ; Sandra Regol, porte-parole de EELV ; Simone Sebban, membre du bureau national de Nouvelle Donne ; Patrice Siard, secrétaire général adjoint de RS ; Danielle Simonnet, coordinatrice du PG, conseillère de Paris ; Marine Tondelier, membre du bureau exécutif EELV ; Paul Vannier, secrétariat national PG ; Marie-Christine Vergiat, députée européenne (groupe Gauche unie européenne) ; Marie-Pierre Vieu, en charge des relations extérieures au PCF.

Collectif par Collectif

politis.fr

MAIS AUSSI

1) **Politique. Benoît Hamon fustige la « Macronmania » autour du président**



Dans l'émission Les 4 Vérités, Benoît Hamon a dénoncé « une sorte de Macronmania qui nous fait oublier les politiques qu'il va mettre en oeuvre ». | AFP

Benoît Hamon, candidat socialiste aux législatives dans les Yvelines, estime que les médias en font trop à propos d'Emmanuel Macron. Il dénonce une véritable « macronmania » bâtie grâce à « l'art de la communication » du nouveau président, et fustige son projet de réforme du Code du Travail.

Benoît Hamon, candidat socialiste aux Législatives dans le département des Yvelines, a fustigé la politique d'Emmanuel Macron, ce mardi matin, sur France 2.

« On nous survend la poignée de main avec Donald Trump »

Dans l'émission Les 4 Vérités, il a dénoncé « une sorte de Macronmania qui

nous fait oublier les politiques qu'il va mettre en oeuvre ». Macronmania qu'il illustre en citant « la poignée de main » avec Donald Trump qu'« on nous survend » ou la « posture » envers Vladimir Poutine.

Selon le candidat à la dernière présidentielle, l'objectif serait de dissiper « **le brouillard dans lequel nous sommes depuis les présidentielles** ».

Il s'en est notamment pris à la réforme du Code du travail, dont les ordonnances ont été révélées lundi par Le Parisien. Benoît Hamon parle de « régression sociale » : « **Ce qui me frappe, c'est l'absence de modernité de tout cela. C'est tellement vieux jeu que cela en devient éclatant de régression [...]. On peut appeler cela le bon sens, on peut dire "Emmanuel Macron est un petit génie", mais cela fait un siècle que l'on sait que nous avons besoin de protections au niveau de la loi.** »

Il a même remis en cause l'impartialité du nouveau président : « **Il a pour lui l'art de la communication, il lui reste encore à démontrer l'art du pouvoir, l'art d'être politique et surtout l'art d'être juste. Je ne le crois pas capable d'être juste.** »

La macronmania est lancée

La « macronmania » semble pourtant gagner du terrain. L'Express en a fait sa une du mercredi 7 juin, dans une version très « OK podium ». Fond rose, smileys, étoiles et petits cœurs : Emmanuel Macron y est érigé en star pour adolescentes avec des messages comme « Poutine même pas peur » ou « Il va sauver la planète face à Trump ».

ouest-france.fr



LAPRESSEENREVUE.EU

2) **Réforme du Code du travail: le contenu de la feuille de route adressée par le gouvernement aux partenaires sociaux**



Fanny Guinochet



Le Premier ministre Edouard Philippe © Sipa Press

Le chef du gouvernement, Edouard Philippe, et la ministre du Travail, Muriel

Pénicaud, ont dévoilé mardi leur programme de travail aux partenaires sociaux. Ce document de 5 pages, précise les contours des ordonnances que le nouvel exécutif veut rédiger pour réformer le Code du travail mais aussi « rénover notre modèle social ».

Après la polémique du week-end autour des révélations du Parisien sur un prétendu avant-projet de loi sur le droit du travail, l'attente était très forte. Ce mardi, le suspense est, en partie, levé. Le gouvernement a remis en début d'après-midi une lettre de cadrage au patronat et aux syndicats.

Dans ce texte intitulé « Programme de travail pour rénover notre modèle social », pas de grandes surprises sur les intentions de l'exécutif. Comme l'a évoqué Edouard Philippe, « l'état d'esprit est à la détermination à réformer » mais aussi « une volonté de redonner des sécurités » aux actifs et d'œuvrer « pour la justice sociale ». « Nous ne serons pas d'accord sur tout » à ainsi précisé le premier Ministre, mais « la seule guerre sociale que nous voulons mener est celle contre le chômage ».

Le document se veut tout d'abord une réponse à ceux qui lui reprochent de vouloir passer en force. Sur la méthode, le temps de la concertation est mis en valeur. Est listé, de façon un brin scolaire, le nombre de réunion technique et politique entre le gouvernement et les partenaires sociaux ainsi qu'avec les organisations non représentatives. Au total, à en croire l'exécutif, 48 réunions se tiendront jusqu'au 21 juillet. La phase de concertation reprendra en août pour se terminer début septembre, comme l'avaient demandé les syndicats. Mais comme l'a souligné Edouard Philippe « ce programme de travail n'a pas un point d'arrivée mais est le début d'un processus ».

Le gouvernement veut ainsi éviter tout reproche sur le non-respect de la loi Larcher qui exige qu'en matière de droit du travail, les partenaires sociaux soient obligatoirement consultés. La publication des ordonnances ne se fera pas au cœur de l'été, comme le craignaient les opposants au projet, mais « à la fin de l'été ». Pour ce faire, le projet de loi d'habilitation sera présenté lors du Conseil des ministres du 28 juin, puis sera examiné en juillet par le Parlement.

Réforme du Code du travail: Philippe ne veut pas de «guerre» avec les syndicats



Sur le fond, il y a peu de précisions. Ce qui ne manquera pas d'agacer les politiques à droite comme à gauche qui demandent au gouvernement d'être précis sur ses intentions. Ce sont, en effet, les grandes lignes qui figurent sur le document. Un paragraphe est consacré « à la nouvelle articulation de l'accord d'entreprise et de l'accord de branche, et l'élargissement sécurisé du champ de la négociation collective », sans que soient indiqués les thèmes de discussions.

Le gouvernement s'en remet « à la concertation ». « Il conviendra de réfléchir aux nouveaux champs qui pourraient être ouverts à la négociation collective ». Et de rappeler que « la loi fixe les règles d'ordre public ». Contrairement à ce que laissait entendre le document du Parisien, il n'est pas question de négocier dans chaque entreprise les contours du contrat de travail, les règles sur la santé et la sécurité des salariés, ou même les salaires minima...

Les retraites en 2018. Une grande attention est également portée « à simplifier et renforcer le dialogue économique et social ». Sans surprise, figure dans ce document la volonté du gouvernement de fusionner les instances représentatives du personnel, pour aller plus loin que la loi Rebsamen.

Mais sur ce terrain sensible, ce sont plutôt des questions qui sont posées que des mesures prédéfinies qui sont listées : « Comment rendre le dialogue plus efficace dans l'entreprise ? », par exemple. Une subtilité pour laisser le champ ouvert à la discussion.

En revanche, sur la façon « de sécuriser les relations de travail, pour l'employeur mais aussi pour le salarié », la détermination semble plus forte notamment sur l'épineux sujet de la barémisation des dommages et intérêts aux prud'hommes, sujets contre lequel tous les syndicats sont vent debout. Entre les lignes, on comprend que le gouvernement ne renoncera pas à ce barème, mais entend pour faire passer la pilule « favoriser la conciliation prud'homale » mais aussi améliorer « les moyens d'accès de chacun par voie numérique aux normes du travail qui lui sont applicables ».

Enfin, le gouvernement annonce une loi pour instaurer le système d'assurance-chômage promis par Emmanuel Macron pendant la campagne pour permettre « l'ouverture aux indépendants et démissionnaires ». Il sera « progressivement mise en œuvre à compter de l'été 2018 ». Et le Premier ministre d'annoncer « la suppression des cotisations salariales sur l'assurance maladie et l'assurance chômage, financée par un transfert sur la CSG, dès le 1er janvier 2018 », « ce qui donnera du pouvoir d'achat aux salariés ». De la même façon, le gouvernement évoque les chantiers de formation professionnelle, ou encore celui des retraites, dont la « rénovation sera menée en 2018 ».

Autant dire que si ce texte se veut annonciateur d'une petite révolution, on est loin « du coup d'État social », comme l'ont répété tout le week-end Jean-Luc Mélenchon ou encore Benoit Hamon.

lopinion.fr

III) Le gouvernement a lancé sa «rénovation» du droit du travail

Par Dan Israel et Manuel Jardinaud

Le premier ministre et la ministre du travail ont présenté ce mardi le calendrier et le contenu de la réforme du droit du travail qu'ils entendent mener. Sur la forme, ils insistent sur la « concertation intense » qu'ils appellent de leurs vœux. Sur le fond, les syndicats ne connaissent toujours pas les mesures concrètes qu'ils sont censés discuter. Et les dissensions ne devraient pas tarder.

Le gouvernement entre dans le dur. Les organisations syndicales et patronales aussi. Le premier ministre Édouard Philippe et la ministre du travail Muriel Pénicaud ont dévoilé ce mardi 6 juin la lettre de cadrage concernant les ordonnances qui visent à réformer le code du travail. Ce sera le fil rouge de la concertation avec les partenaires sociaux, qui se déroulera jusqu'à la fin de l'été, le 21 septembre. Le credo qui guidera le gouvernement est simple : « Il est possible de construire un droit du travail qui libère les énergies », a assuré le premier ministre. La libération des énergies, leitmotiv assumé, qui revient deux fois dans les cinq pages que compte la lettre de cadrage. « Notre modèle social peut s'adapter, nous n'allons pas l'abandonner, nous allons le rénover », a encore expliqué le chef du gouvernement.

L'exécutif vient en fait d'annoncer officiellement qu'il suivra les axes de travail présentés par Emmanuel Macron tout au long de sa campagne présidentielle : priorité des accords d'entreprise sur les règles nationales, simplification et réduction des normes, plafonnement des sommes accordées par les conseils des prud'hommes, changement profond des règles de fonctionnement de l'assurance chômage...



Dans un premier temps, il s'agit de mener « une concertation approfondie sur la rénovation de notre droit du travail », qui mènera à un vote définitif des ordonnances modifiant le code du travail courant octobre au plus tard. Dès septembre 2017, un deuxième temps sera consacré à une refonte en profondeur des règles régissant l'assurance chômage et la formation professionnelle, « avec l'examen au Parlement d'un projet de loi dédié au printemps 2018 ». Enfin, le bouleversement annoncé du système de retraites devrait être examiné courant 2018.

Dans l'immédiat, c'est la réforme du code du travail qui va occuper l'actualité économique et sociale. Le gouvernement organisera dès vendredi une longue série de réunions, au minimum six par syndicat et par organisation patronale, le temps d'aborder en face à face chacun des trois thèmes retenus. « 48 réunions au total, auxquelles s'ajouteront les réunions avec les organisations patronales multiprofessionnelles et des organisations syndicales non représentatives », se félicite le document de cadrage distribué aux syndicats.

Jusqu'en fin juin, les discussions porteront sur la réforme de la négociation collective, pour faire primer les accords d'entreprise et les accords de branche sur la loi. Viendront ensuite des échanges sur « la simplification » et « le renforcement » du dialogue dans l'entreprise, autrement dit la fusion des diverses instances de représentation du personnel, réclamée depuis des années par le patronat. Enfin, jusqu'au 21 juillet, les concertations porteront sur la « sécurisation des relations de travail », c'est-à-dire les nouvelles règles régissant le licenciement. Et notamment la création d'un barème obligatoire pour les indemnités accordées par les prud'hommes en cas de licenciement abusif. Pour rassurer les partenaires sociaux, et certainement les électeurs, le ministère du travail fait savoir qu'il n'y a aucune volonté de réécrire l'ensemble du code du travail en si peu de temps.

Le dévoilement des principaux axes de la réforme a été quelque peu précipité par un article du Parisien, lundi, qui a fait état d'un document présenté comme l'avant-projet de loi. Ce texte, datant du 12 mai dernier, écrit par un juriste durant la campagne selon le JDD, listait huit projets d'ordonnances, sur un champ beaucoup plus large que celui qui a été annoncé aujourd'hui. Il faisait état de l'ouverture à la négociation dans l'entreprise des éléments du contrat de travail, tels le temps de travail, le salaire minimum ou les motifs de rupture, allant ainsi bien plus loin que la loi El Khomri, qui offre uniquement des dérogations aux accords de branche concernant le paiement des heures supplémentaires. Aujourd'hui, au ministère du travail, on certifie que les éléments du contrat de travail ne seront pas sur la table des concertations.

Le léger court-circuit dans la mécanique bien huilée a un petit goût de déjà-vu : l'avant-projet de la loi El Khomri avait été rendu public en février 2016 dans Le Parisien, déjà, alors qu'aucune discussion n'avait été engagée avec les partenaires sociaux. Cette fois, Fabrice Angeï, secrétaire confédéral de la CGT, se félicitait justement en fin de semaine dernière d'avoir été reçu par Emmanuel Macron et par sa ministre du travail : « C'est toujours préférable de pouvoir transmettre ce que l'on porte plutôt que de découvrir un projet de loi dans la presse », disait-il alors. On comprend l'embarras du gouvernement face à la fuite de lundi, d'autant que le patron de la CFDT, Laurent Berger, a prévenu que son syndicat « râlerait très, très fort » s'il se sentait manipulé... « Le document publié par Le Parisien de ce jour n'émane pas du gouvernement », a immédiatement assuré un communiqué de Maignon.

Difficile de rester le maître des horloges, comme Emmanuel Macron s'est lui-même défini, sur un texte aussi clivant... D'autant que l'agenda s'avère très serré. Édouard Philippe et Muriel Pénicaud ont confirmé celui qu'avait révélé Mediapart le 31 mai. Le projet de loi d'habilitation, première étape de la procédure des ordonnances du vote parlementaire, va être envoyé au Conseil d'État dès le 14 juin. Le 28 juin, dix jours après le second tour des élections législatives, il sera examiné en conseil des ministres, et l'exécutif espère que le paquet d'ordonnances sera définitivement voté au Parlement dès l'automne.

« Ça reste du blabla »

Pour l'heure, le gouvernement prend grand soin de mettre en scène sa volonté de dialogue. « La seule guerre sociale que je conduirai, c'est la lutte contre le chômage de masse, contre le chômage des jeunes », a déclaré Édouard Philippe, affirmant présenter « un programme de travail », « pas un point d'arrivée, mais le début d'un processus ». « La concertation va être intense », a renchéri Muriel Pénicaud. Mais pour pouvoir discuter, encore faut-il avoir matière à des échanges constructifs. Ce n'est aujourd'hui pas le cas.

Les cinq pages présentées par le gouvernement et leur mise en lumière publique n'ont pas vraiment permis de dépasser le stade des généralités, déjà développées tout au long de la campagne d'Emmanuel Macron. Le document distribué aux syndicats promet ainsi de « libérer l'énergie des entreprises et des actifs tout en donnant de nouveaux moyens concrets à chacun de trouver sa place sur le marché du travail et de construire son parcours professionnel ». Certes, mais encore ? En vérité, le public n'est guère plus avancé aujourd'hui qu'il y a plus d'un mois, lorsque Mediapart faisait la liste des flous et des ambiguïtés de Macron sur sa vision des questions sociales.

Et pourtant, pendant quinze jours, les échanges n'ont pas cessé entre les acteurs du dialogue social. Du 23 mai au 2 juin, Emmanuel Macron puis sa ministre du travail ont rencontré les leaders syndicaux et patronaux. Sur la forme, on a noté une satisfaction certaine quant au ton courtois employé et aux marques d'attention déployées. Mais sur le fond, au terme de cette séquence, chacun est resté sur sa faim.

« Nous n'avons rien de concret, se plaignait la semaine passée un syndicaliste haut placé. Avec le premier ministre, les échanges sont stratosphériques. » Pour cet habitué des rounds de négociation, la méthode mise en place par le président de la République tient avant tout de la communication : « Sous Sarkozy et Hollande, quand on discutait, on allait sur une ligne claire. Là, c'est du blabla. Du blabla du haut niveau, du blabla d'expert, mais ça reste du blabla. »

C'est seulement à partir des jours à venir que le fond des réformes va vraiment être abordé. « On va commencer à travailler sérieusement. Cela va être court et dense », anticipe le représentant d'une délégation syndicale. Et il y aura matière à échanges, tant les thèmes de réforme chers à Emmanuel Macron sont sources de conflits. Pour commencer, les dissensions sont fortes autour de la délicate articulation entre la loi, qui prévaut pour tous, et les accords d'entreprise et de branche, qui ne s'appliquent qu'à une partie des salariés. « L'entreprise est le lieu où la création de la norme sociale permet de répondre de manière pertinente aux besoins spécifiques des salariés et des entreprises, en construisant le meilleur compromis au plus près du terrain », assure la lettre de cadrage.

Au ministère du travail, on assure vouloir éviter toute guerre de religion et être juste pragmatique. L'idée est de regarder, point par point, quels sujets doivent continuer à être régulés par la branche et lesquels peuvent faire l'objet d'une négociation au sein de l'entreprise où perdurera l'accord majoritaire. À chaque organisation d'apporter ses propositions et ses pistes de réflexion.

Du côté des représentants des salariés, cette option n'est véritablement soutenue que par la CFDT. Et elle est également loin d'être partagée par tout le patronat. Les représentants des PME, et notamment le président de la CPME François Asselin, s'alarment par exemple d'une possible distorsion de concurrence : si les grandes entreprises pourraient parvenir à arracher des concessions à leurs syndicats maison, après de longues discussions, quid des petites entreprises, qui n'ont ni le temps, ni les moyens, d'engager un bras de fer syndical ?

L'inverse est également vrai. À titre d'exemple, le ministère du travail laisse filtrer que les primes négociées par branche, compléments de salaires indispensables pour de nombreux salariés, pourraient désormais relever de la négociation au sein de l'entreprise. Adieu, prime de vacances pour certains ou complément de salaire pour ancienneté pour d'autres, alors qu'aujourd'hui les entreprises d'un même secteur sont tenues de verser ces sommes identiques à leurs employés, comme la prime de panier dans celles du bâtiment.

Rue de Grenelle, on explique que ces éléments de pouvoirs d'achat sont trop souvent pensés par et pour les grandes entreprises. D'où cette indispensable mesure de flexibilité pour les PME. Pourtant, cela risque de créer du dumping social au sein d'un même secteur, avec la disparition d'un socle commun entre petites entreprises pour ces compléments salariaux, ou d'accroître les moyens de pression des donneurs d'ordre sur leurs sous-traitants. Avec une telle réforme, ils pourraient ainsi les inciter à baisser leur masse salariale pour être plus compétitifs... Risque qu'accepte de prendre l'exécutif. Car au moins, assure-t-on dans l'entourage de Muriel Pénicaud, les futures ordonnances ne toucheront pas aux salaires minimum de branche ni aux classifications des métiers.

Quant à la fusion des instances représentatives du personnel, c'est un vieux serpent de mer, réclamé depuis des années par le Medef. « Notre pays est le seul à morceler la représentation des salariés en quatre instances différentes dans l'entreprise (délégués du personnel, comité d'entreprise, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, délégués syndicaux), explique le document présenté aujourd'hui. Cela ne favorise ni la qualité du dialogue social, qui est éclaté et alourdi, ni la capacité d'influence des représentants des salariés, qui se spécialisent sur certaines questions mais sont privées de la vision d'ensemble. »

Pourtant, la réforme désirée a déjà été largement mise en œuvre par la loi Rebsamen d'août 2015. Aujourd'hui, les entreprises de moins de 300 salariés peuvent mettre en place une « délégation unique du personnel » sur simple initiative de l'employeur, qui aboutit en pratique à une diminution du nombre de représentants du personnel et une réduction de leurs moyens. Mais dans les plus grosses entreprises, il faut un accord des syndicats majoritaires, et c'est ce qui dérange apparemment le patronat et le gouvernement.

Le barème prud'homal, mesure clivante de la réforme

Enfin, reste un gros morceau, celui du barème des indemnités prud'homales. C'est une des idées fortes d'Emmanuel Macron. En 2015, quand il était ministre de l'économie, il avait imposé dans la loi portant son nom le plafonnement des indemnités versées en cas de condamnation pour licenciement abusif. Mais il s'était fait retoquer par le Conseil constitutionnel, car le dispositif prévoyait un montant différent selon la taille de l'entreprise.

Début 2016, il avait ensuite tenté de faire revenir le dispositif par le biais de la loi El Khomri, avant que François Hollande, dans un geste d'apaisement en direction des syndicats, ne se contente d'un barème indicatif. Ce barème n'est finalement entré en vigueur que fin novembre, et il est aujourd'hui impossible d'en évaluer l'impact. Une impossibilité assumée par le ministère du travail, qui vante ce système à l'œuvre dans les pays du nord de l'Europe sans que cela ne pose le moindre problème selon lui.

Pourtant, tous les syndicats sont vent debout contre cette mesure. « Nous, nous étions opposés pendant la loi El Khomri, et nous sommes toujours opposés par principe, parce que nous voulons la réparation intégrale du préjudice subi par le salarié en cas de licenciement abusif », déclarait encore mardi matin le secrétaire général de la CFDT Laurent Berger. Les représentants des salariés contestent la philosophie proposée, qui entend écrire noir sur blanc combien coûterait la violation du droit du travail que représente un licenciement abusif.

Le gouvernement ne cache pour autant pas son but : mettre un terme à « la crainte de l'embauche », qui serait grande dans les PME, où « le potentiel de création d'emplois est immense ». Le gouvernement tente de déminer le terrain en assurant que seuls les dommages et intérêts, et non les indemnités, seront soumises à ce barème. Et que les cas de discrimination et de harcèlement en seront exclus, comme c'est déjà le cas pour le barème indicatif. Pas sûr que cela suffise à calmer la colère des organisations syndicales sur le sujet.

Des discussions à venir dans les six prochaines semaines dépendra, en grande partie, le climat social qui prévaudra en France durant les mois à venir. La CGT a d'ores et déjà commencé à montrer les muscles. « On a demandé à nos militants d'aller à la rencontre des salariés pour transmettre nos mises en garde sur la politique du gouvernement », dit Fabrice Angeï. L'objectif, dès cette semaine : prendre le pouls dans les entreprises et, pourquoi pas, préparer une riposte autre que médiatique. Les syndicats non représentatifs, comme Solidaires, ne cachent pas depuis plusieurs semaines leur volonté de riposter directement dans la rue.

Le gouvernement a, quant à lui, fait savoir que le bras de fer ne l'inquiétait pas. « On n'a pas le droit de bloquer la France quand on n'est pas d'accord avec telle ou telle mesure, surtout quand elle était au cœur du projet présidentiel d'Emmanuel Macron », a d'emblée averti Christophe Castaner, le porte-parole du gouvernement, le 23 mai.

Ce mardi, Édouard Philippe a employé des mots plus courtois, mais n'a pas dit autre chose : « Les sujets sont sur la table. Nous ne serons pas d'accord sur tout, mais avançons avec respect, en prenant nos responsabilités. » Nul doute que le résultat des élections législatives, les 11 et 18 juin, permettra à Emmanuel Macron et ses troupes d'évaluer précisément jusqu'où ils se sentiront libres d'avancer.

mediapart.fr

IV) Législatives : comment la droite pro-Macron veut lâcher LR

Par Louis Hausalter



Le député LR Thierry Solère se dit prêt à voter les textes d'Emmanuel Macron qui vont "dans le bon sens". - Jacques Witt/SIPA

Plusieurs dizaines de candidats LR-UDI aux élections législatives se disent prêts à soutenir la politique d'Emmanuel Macron. Une initiative soigneusement organisée depuis l'élection du nouveau président.

Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, c'est peu de dire que la droite est prise entre deux feux. Les Républicains doivent-ils coopérer avec le nouveau président, dont ils partagent peu ou prou le programme économique ? Ou leur place est-elle au contraire dans une opposition frontale ? Parmi les candidats LR-UDI aux élections législatives des 11 et 18 juin, certains ont choisi leur camp et se disent prêts à soutenir le macronisme au pouvoir.

On retrouve dans cette droite Macron-compatible des proches du nouveau ministre de l'Économie Bruno Le Maire, comme les députés sortants Thierry Solère, Franck Riester ou Laure de La Raudière. Mais aussi le député UDI Yves Jégo ou les juppéistes Pierre-Yves Bournazel (candidat à Paris), Gilles Boyer (Hauts-de-Seine) ou Maël de Calan (Finistère). Leur objectif ? Peser dans la future majorité présidentielle... mais aussi sauver leur peau dans le climat de « dédagisme » ambiant !

"On s'organise depuis le premier jour"

Loin d'être spontanée, l'opération est soigneusement calée depuis plusieurs semaines. « On s'organise depuis le premier jour », confie l'un des députés à la manœuvre. Acte un : le 15 mai, jour de la nomination à Matignon d'Édouard Philippe, issu des rangs de la droite, ce sont deux de ses proches, Thierry Solère et le maire LR de Tourcoing Gérard Darmanin, qui font tourner un appel à « répondre à la main tendue » par le président. Plusieurs dizaines d'élus de la droite et du centre signent ce texte, renforçant les tensions entre pro et anti-Macron dans leur famille politique. 48 heures plus tard, Gérard Darmanin et Bruno Le Maire sont nommés au gouvernement.

Acte deux : le 19 mai, en arrêtant la liste définitive des candidats étiquetés Macron aux législatives, La République en marche (LRM) n'investit personne dans les circonscriptions d'une vingtaine de candidats LR-UDI, essentiellement des juppéistes et des lemaïristes. Le marché est clair : Emmanuel Macron facilite leur élection mais attend leur soutien une fois installés à l'Assemblée nationale. Une manière de casser un peu plus une droite en lambeaux depuis sa défaite au premier tour de la présidentielle.

Symbole du basculement en cours : lundi 5 juin, Édouard Philippe est allé soutenir son ami Thierry Solère dans sa circonscription de Boulogne-Billancourt, dans les Hauts-de-Seine. La veille, c'est un autre ministre de droite, Gérard Darmanin, qui avait rendu visite au candidat. Solère, lui, a ciselé la formule qui résume sa démarche et celle de ses petits camarades « constructifs », comme il les appelle : « Je ne suis pas En Marche, mais je veux que ça marche. » Celui qui avait organisé la primaire de la droite revendique une cinquantaine de candidats aux législatives prêts à soutenir le gouvernement et à « voter tous les textes qui vont dans le bon sens ».

La droite Macron-compatible s'oriente vers la création d'un groupe à l'Assemblée nationale, voire d'un parti politique

L'acte trois attendra le résultat des législatives, puisqu'il s'agit de la création d'un groupe de droite Macron-compatible à l'Assemblée, voire d'un parti politique dans la foulée. « Ça pourrait s'appeler "Les Républicains en marche" ! », rigole l'un des instigateurs. De quoi acter définitivement la fracture de la droite... et faire enrager les députés restés fidèles à LR « canal historique ». « Les ministres de droite servent de chasseurs de voix, mais ils n'ont pas négocié de plateforme programmatique commune, rappelle Daniel Fasquelle, candidat à sa réélection dans le Pas-de-Calais. Ils s'apercevront vite qu'ils n'ont aucune marge de manœuvre et devront simplement appliquer le programme d'Emmanuel Macron. »

Idem pour les futurs députés de la droite macroniste ? Pour l'instant, les sondages donnent une majorité absolue à LRM au Palais Bourbon. Dans un tel cas, Emmanuel Macron n'aurait pas besoin d'un appui venu de la droite pour gouverner à sa guise. Et les « constructifs » se retrouveraient bien désœuvrés...



par Louis Hausalter

marianne.net



MAIS AUSSI

3) Pourquoi NKM, DufLOT, Hamon et les autres vont être engloutis par la Macronmania

A droite comme à gauche, des figures nationales, comme NKM ou Hamon, qui pensaient incarner le renouveau politique, peuvent être battues aux législatives par des candidats de la République en marche. Parce qu'ils sont aussi, malgré leur âge, des candidats d'un ancien monde.



Nathalie Kosciusko-Morizet, Cécile DufLOT et Benoît Hamon vont-ils être battus aux législatives?
AFP / montage Challenges



Bruno Roger-Petit Editorialiste invité

"Dans dix jours ma voix peut s'éteindre". Détresse, tendresse. En difficulté dans sa circonscription qu'elle pensait dorée, Nathalie Kosciusko-Morizet joue l'empathie. Et la compassion. Je suis jeune, j'ai de l'ambition, et me voici proche de la fin de ma vie politique et d'élue. A 44 ans à peine. Victime de l'élection d'Emmanuel Macron, et de la chambre introuvable En Marche qui vient, avec les élections législatives. Pourquoi moi ? Pourquoi vais-je disparaître comme tant d'autres alors que j'étais promesse de changement et de renouveau il y a encore un an à peine ?

La candidate LR dans ce qui était la circonscription la plus sûre de France pour la droite (ce n'est pas pour rien qu'elle était devenue celle de Fillon, l'homme qui aimait être élu sans faire campagne) n'en peut mais. Elle sent la défaite qui vient, et que lui promet un sondage. Même ici, au cœur du cœur de la droite, des électeurs de tous bords s'appêtent sans états d'âme à congédier une personnalité qui se pensait indispensable, compte tenu de ce qu'elle a toujours prétendu incarner, à la vie publique des deux décennies qui viennent. Et ce congé est d'autant plus violent qu'il risque d'être définitif. Refondation et recomposition sont les deux mamelles du macronisme. Un nouveau monde naît, qui exige la mort de l'ancien. NKM pleure son destin perdu dans Le Parisien, et elle n'est pas seule.

Benoit Hamon aussi se lamente devant la vague qui vient, et qui le menace autant que NKM. A l'en croire, il existerait "une sorte de Macronmania qui nous fait oublier les politiques qu'il va mettre en œuvre". La Macronmania, ce serait l'engouement de la sphère médiatique à encenser et célébrer le vainqueur de l'élection présidentielle.

On connaît la chanson, même si le film de l'ancien monde n'est pas du Resnais nouvelle vague. Ce n'est pas Benoit Hamon, candidat du Parti socialiste vainqueur haut la main de la Primaire de la Belle alliance populaire, qui a perdu l'élection présidentielle, mais ce sont les médias détenus par les oligarques qui l'ont emporté. Et peu importe que l'examen attentif de la presse tout au long de la campagne démente cette légende (re)tissée chaque jour par les Pénélope vaincues de la présidentielle, l'essentiel pour elles, de NKM à Hamon en passant par Aubry, Ciotti, Vallaud-Belkacem, DufLOT, Valls est de se raconter une histoire qui est une forme d'alibi à leur échec. Ils ne seront pas les vaincus de l'histoire, mais les vaincus d'un grand complot aux ramifications profondes, révélé par Michel Onfray. Il sont d'ores et déjà les victimes d'une injustice sans nom, eux qui étaient certains, forts de leur âge biologique, d'être les présidents de demain. Un jour ou l'autre. L'ancien monde leur était promis, et le voici qui va disparaître, l'espace d'un printemps électoral et sans espoir de résurrection.

Ironie de l'histoire

Mais au fond, ces NKM, Hamon et autres, étaient-ils la promesse du renouveau ? Portaient-ils en eux l'assurance de changer le monde ancien dont les Français ne voulaient plus ? Incarnaient-ils le renouveau ? L'optimisme ? Une forme d'excellence politique appelée à remplacer une élite endogamique et fermée ? Ne leur en déplaît, la réponse est non.

Ironie de l'histoire. Voici des gens qui ont passé des mois à faire campagne contre Macron, "qui n'a été élu nulle part" et qui s'appêtent, eux, à être battus par ce suffrage universel dont l'onction manquait au nouveau président. Et qui seront battus parce que justement, malgré leur récente chronologie politique apparente, ils sont l'essence de l'ancien monde, dévolu à une élite politique que les Français ne supportent plus.

NKM se plaint que sa voix peut s'éteindre, elle qui se pensait neuve, alors que la façon dont elle a hérité de sa circonscription est parmi les plus antiques de la vie politique de l'ancien monde. Une concession et cooptation accordée par François Fillon, alors grand chef de Les Républicains au lendemain de la Primaire, en échange d'un soutien sans faille à la présidentielle. Un pacte à l'ancienne. Rien n'est plus ancien que les conditions dans lesquelles NKM a été propulsée dans cette circonscription, regroupant des arrondissements parisiens qui ont élu pendant 70 ans des Tibéri et des Frédéric-Dupont, plus à droite tu es élu à vie. NKM est-elle synonyme de renouveau ?

Synonyme de renouveau?

Benoit Hamon se plaint de la Macronmania, mais se demande-t-il seulement pourquoi il n'y a pas eu de Hamonmania ? Et pourquoi il n'y en aura jamais.

Le candidat socialiste a dénoncé durant toute la campagne le côté vieille politique de Macron, lui qui a accompli le cursus honorum le plus traditionnel qui soit au sein du PS : un licence d'histoire à l'arrache, le rocardisme, l'UNEF, le MJS, le NPS, des alliances et des contre-alliances au gré des congrès, un jour avec Peillon et Montebourg, le lendemain avec Aubry, puis dans la synthèse avec Hollande, un passage au gouvernement,

une alliance avec Valls, puis une rupture, et les Frondeurs et encore et encore... Un quart de siècle consciencieusement passé à saper l'héritage Mitterrand et porter la PS à 6% des voix à une élection présidentielle... Hamon est-il synonyme de renouveau ?

Idem pour Cécile Duflot, qui aura été en réalité le seul enjeu de l'interminable négociation entre Hamon et Jadot, au cœur du mois de février. Il fallait à tout prix sauver la candidature de l'ancienne ministre écologiste et frondeuse là où elle avait été élue (grâce aux voix de la gauche de gouvernement) en 2012. D'où les contorsions les plus audacieuses pour accoucher d'un accord d'appareils à la papa préservant les chances de l'ancienne ministre de rester députée. Duflot, synonyme de renouveau ?

Idem pour Najat Vallaud-Belkacem, qui renonça à se présenter aux législatives 2012 de peur de perdre et donc d'être contrainte d'abandonner son poste de ministre, ce qui lui a garanti cinq années de vie politique au chaud. Sans risque. Vallaud-Belkacem, synonyme de renouveau ?

Idem pour tant et tant de quadras ou de quinquas, de Mathias Fekl, pur produit de la Hollande molle, à Eric Ciotti, pur produit du sarkozysme dur, de gauche et de droite, qui n'ont pas vu venir la vague du renouveau, initiée par une opinion publique qui demandait du changement pour de bon, la fin de la politique de l'ancien monde, et jugeait ses pratiques non à raison de l'âge des capitaines, mais à raison de l'antiquité des pratiques elles-mêmes.

Oui, la voix de NKM "risque de s'éteindre" dans dix jours. Et aussi celle de Hamon. Et celle de Duflot. Et celle de Vallaud-Belkacem. Et de Valls. Et de Ciotti. Et de bien d'autres. L'ancien monde pleure son extinction, mais il est le seul à la pleurer, sans se demander pourquoi il disparaît sans que cela paraisse susciter des regrets éternels parmi les contemporains... Et c'est logique. On ne peut penser le monde de demain en vivant dans le monde d'hier.



4) Le "seigneur" Jacob en danger sur ses terres

Élu depuis vingt-deux ans dans la quatrième circonscription de Seine-et-Marne, le patron du groupe LR à l'Assemblée nationale est pris en étau entre des Insoumis motivés, la dynamique du parti d'Emmanuel Macron et un FN au plus haut. Reportage.

par Jason Wiels



Christian Jacob, reçu le 2 juin par les agriculteurs seino-et-marnais de la FDSEA

Provins, ses remparts, ses tours et ses rues à sens unique. Du haut de ses 12 000 habitants, la cité médiévale est le fief de Christian Jacob. Le député-maire, élu pour la première fois en 1995, n'a jamais vu sa suprématie remise en cause. Dans un café de la place Saint-Ayoul, Olivier Husson espère créer la surprise, mais son étiquette ne l'y aide pas vraiment. Juriste de profession, le candidat PS arpente pourtant avec ardeur l'arrière-pays seino-et-marnais. Pas une mince affaire dans la plus grande circonscription d'Île-de-France, la plus enclavée aussi : il faut plus d'une heure pour traverser la circonscription du Nord au Sud et d'Est en Ouest.



"Le département gagne de nombreux habitants chaque année. Ce sont des familles jeunes, qui viennent chercher un jardin et des prix accessibles. Je leur dis 'vous allez voir, c'est super, à condition d'avoir deux voitures et un grand congélateur !'", prévient celui qui est aussi maire de Voinsles, un bourg de 600 âmes.

Quand on lui demande ce qui lui a pris de venir défier Christian Jacob sur ses terres, Olivier Husson évoque le chômage des jeunes, "plus de 35%", et d'"un taux d'accèsion aux études supérieures inférieur à celui de Seine-Saint-Denis".

Ici, la colère est proportionnelle au sentiment de déclassement. Et ce n'est pas la gauche qui en recueille les fruits : au second tour de la présidentielle, Marine Le Pen l'a emporté avec 50,4% des suffrages. Quinze points de mieux qu'au niveau national...

Un "miracle" à portée de bulletin pour le FN ?

C'est jour de marché à Bray-sur-Seine, un rendez-vous obligé pour la majorité des dix candidats en lice dans la circonscription. Le soleil est au zénith, comme le moral du candidat frontiste. "C'est vrai que les scores sont encourageants, dans une région où le FN ne fait pas de miracle d'habitude", se réjouit Pierre Cherrier, 63 ans. Parachuté lors des départementales de 2015, le "docteur Cherrier", comme il se présente auprès des électeurs, échoue de peu à s'emparer du canton de Nangis. Six mois plus tard, la liste FN seino-et-marnaise envoie cinq élus au Conseil régional, dont le gynécologue. Un record.



Loin d'être un militant frontiste de la première heure, Pierre Cherrier a d'abord été encarté vingt ans au RPR puis à l'UMP, avant de rejoindre le FN en 2011, suite au retrait de Jean-Marie Le Pen. "Christian Jacob, je le respecte, mais il mène une politique de renoncement", assène-t-il. Avant de confier, sûr de son diagnostic :

J'ai beaucoup d'amis chez LR qui n'ont aucune différence avec nous. Mais une fois au pouvoir, le discours est différent. À la Région, ils me disent 'on est d'accord avec toi, mais on ne peut pas t'applaudir'.

Pierre Cherrier, candidat FN dans la 4e circonscription de Seine-et-Marne

Bernard Monot, l'économiste en chef du FN, viendra lui donner un coup de pouce sur le terrain. "L'économie n'est pas ma tasse de thé", reconnaît d'ailleurs Pierre Cherrier qui préfère mettre en avant ses propositions sur "la fin du recul des services publics", "la revalorisation des petites retraites" et "la lutte contre les déserts médicaux". S'il est élu député, il se voit même défendre une proposition de loi contre "l'accroissement de la pauvreté".

Le docteur Cherrier, qui assure faire campagne "sur ses deniers personnels", n'oublie pas non plus de faire un peu de prévention, à sa façon : "Ici, il y a peu de problèmes d'insécurité, mais ça peut arriver avec la submersion des migrants qui se déversent sur la grande couronne..."

Enfin assez peu critique envers ses adversaires, le challenger numéro 1 de Jacob aimerait se retrouver dans une triangulaire FN, LR et France insoumise. "Ce serait la configuration idéale", glisse-t-il, afin de court-circuiter tout front républicain.

Les insoumis y croient aussi

Justement, la candidate mélenchoniste, Julie Garnier-Martinez, tracte quelques mètres plus loin. Quand on lui annonce que le FN souhaite qu'elle accède au second tour, elle réajuste ses lunettes de soleil et hausse les épaules : "Franchement, quand on manque de médecins dans la région, c'est un peu dommage d'exercer là où il y en a le plus...", critique l'insoumise de 33 ans. Une référence au cabinet du docteur Cherrier installé... dans les



Cette directrice du Conservatoire national d'arts et métiers de Saint-Denis a posé vingt jours de congés pour faire sa première campagne électorale et milite avec les moyens du bord : "J'ai fait un prêt parental et mon mari s'occupe de ma communication !"

Parmi les propositions qui font mouche, selon elle, la "règle verte", soit ne pas prélever plus que ce que la nature peut donner.

Nous sommes dans une région où beaucoup de terres seraient stériles sans engrais. Il faut changer le modèle tout-céréalière, qui reçoit beaucoup d'aides, et aller vers une agriculture biologique et paysanne, plus riche en emplois.

Julie Garnier-Martinez, candidate France insoumise

À la présidentielle, Jean-Luc Mélenchon a réalisé 17,1%, dans un mouchoir de poche avec Macron (17,3%) et Fillon (18,6%). La candidature du communiste Christian Nail pourrait cependant empêcher Julie Garnier-Martinez de créer la surprise, alors que personne n'a le souvenir d'une gauche vraiment fertile dans la campagne provinoise. Qu'importe, Julie Garnier-Martinez le promet, elle sera encore là après les élections pour s'opposer au "seigneur" Jacob, "emblématique de ce dont on ne veut plus". Elle ne signe pas non plus de blanc-seing à Emmanuel Marcadet, le candidat macroniste "aux dents qui rayent le parquet ».

L'autre Emmanuel M.

Tout sourire sur son vélo, chemise déboutonnée, regard bleu, Emmanuel Marcadet claque la bise à sa concurrente. L'ambiance reste cordiale, voire chaleureuse entre les candidats. "Julie ? Je l'adore, mais c'est une tueuse !", rigole le maire de Bray-sur-Seine. À 45 ans, cet ancien communicant reconverti dans la politique s'est emparé de la ville en 2014, et n'a pas que son prénom (et ses initiales) en commun avec le nouveau chef de l'État.

"Je faisais déjà du Macron avant l'heure : j'ai travaillé avec le maire LR sortant", explique-t-il. D'abord étiqueté PS, Marcadet s'est mis en marche après la lecture de Révolution, la bible des macronistes. Il voit lui aussi en Christian Jacob la tête pensante d'un "système clanique", qui a "arrosé sa circo pendant des années avec son énorme réserve parlementaire". Son plan pour l'emporter ?

Récupérer une partie des voix du FN et arriver deuxième au premier tour, juste devant Jacob. Il faut montrer aux électeurs frontistes qu'on ne s'occupe pas plus des autres que d'eux.

Emmanuel Marcadet, candidat La République en marche

Le maire qui dit se consacrer à plein temps à son mandat, se targue d'avoir "réveillé sa ville", "classé l'école en zone prioritaire" et de réussir à travailler "en bonne intelligence avec tous les élus de l'intercommunalité".



Attablé à la terrasse du restaurant Le Flamboyant, Gérard, retraité et cigarette aux lèvres, tend l'oreille et partage l'objectif de son maire : "Bon, Jacob, faut le gicler, compris ? Enfin, je dis ça, mais ma femme est de Provins. Pour elle, c'est Saint-Christian, priez pour nous !" Petits conseils entre amis

Enfin, Christian Jacob est le grand absent du marché braytois. "Je n'ai jamais tracté sur les marchés, je ne vais pas commencer maintenant. Au marché, moi, je fais mes courses !", moque l'édile. Le député sortant - et agriculteur de profession - arrive dans un hangar improvisé en salle de réunion, à Soisy-Bouy. Le soleil de la matinée a laissé place à un ciel menaçant. Au milieu des champs de colza et de chanvre, les représentants de la fédération locale de la FNSEA, le syndicat agricole productiviste, l'attendent de pied ferme.

"Christian, il a beau être chez lui, on a des choses à lui rappeler", prévient Cyril, secrétaire général de la fédération du 77. Et le FN, ça peut marcher ? "S'ils avaient pris quelqu'un du coin, ils auraient pu faire un coup", estime Alexandre, exploitant de grandes cultures dans la région.



Il s'installe sur une des chaises disposées en cercle : tout le monde le connaît, il connaît tout le monde. Il prend un café et écoute attentivement les doléances des agriculteurs, à cran. Entre "le retard du paiement des aides de la PAC", "la complexité administrative", "les mauvaises récoltes" ou "le culte de la

conversion à l'agroécologie", la discussion s'étire pendant plus d'une heure.

Le candidat LR n'est pas venu sans réponse : il veut la fin du compte pénibilité, des apprentis qui travaillent plus jeunes et plus longtemps, moins de normes, la défiscalisation des heures supplémentaires. Il propose aussi un système de dotation-provision, sorte d'assurance-vie qui permet aux agriculteurs de mettre de côté les bonnes années pour tenir le choc en cas de coup dur. Et regrette qu'il n'y ait plus "un seul mètre carré en plein-champ dédié à la recherche sur les OGM".

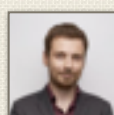
Un orage se forme au-dessus du hangar, les tôles commencent à gronder. Charles, "fauché comme les blés" lit-on sur son t-shirt, interpelle l' élu :

Je te titille mais, pour la première fois, on a un président qui est plus jeune que la plupart d'entre nous. Alors, pourquoi tu n'as pas pris un suppléant jeune ?

Charles, agriculteur seine-et-marnais

Christian Jacob marque un silence. Le déluge au-dessus des têtes rend la conversation de plus en plus difficile à suivre. L'homme rappelle alors que, né il y a cinquante-sept ans en Seine-et-Marne, il a toujours été "fidèle et constant" en politique. Ça a toujours bien marché avec Ghislain Bray, 70 ans, son suppléant historique, alors il ne voit pas très bien pourquoi il changerait.

La rencontre touche à sa fin, un membre de la petite assemblée blague : "Faudrait venir plus souvent, tu nous apportes la pluie !"



Jason Wiels

5) Dijon : un candidat En Marche convoqué par la police

Par Anne Pinczon du Sel, France Bleu Bourgogne et France Bleu



Didier Martin, candidat aux législatives dans la 1re circonscription de Côte-d'Or © Radio France - JC Tardivon

LAPRESSEENREVUE.EU

Didier Martin, candidat aux législatives En Marche dans la 1re circonscription de Côte-d'Or sera entendu par la police ce jeudi. Le Parquet de Dijon a ouvert une enquête préliminaire suite à des plaintes pour faux témoignages dans le cadre d'un licenciement. Le candidat crie au complot politique.

Avant d'être candidat aux législatives dans la 1re circonscription de Côte-d'Or, Didier Martin a été président de l'office de tourisme de Dijon. Et c'est en cette qualité qu'il sera entendu jeudi matin par les policiers. Il a été convoqué après l'ouverture d'une enquête préliminaire par le Parquet de Dijon suite à des plaintes pour faux témoignages. Le mensuel l'Accent Bourguignon a enquêté sur cette histoire et publie les détails dans un article à paraître ce mardi. Le candidat En Marche, lui, dénonce " un complot politique."

D'après l'Accent Bourguignon, tout est parti d'une ancienne directrice de l'office de tourisme. Jérémy Demay, l'auteur de l'enquête explique : " Eléonore Lanet a remarqué qu'il y avait une confusion quasi compulsive de Didier Martin entre l'utilisation de sa carte bleue personnelle, et celle de sa carte bleue professionnelle, celle de l'office de tourisme. Elle a donc envoyé un courrier aux administrateurs, dans lequel elle dénonçait aussi d'autres situations, et quelques semaines plus tard, elle a reçu une convocation pour un entretien préalable au licenciement. "

Pour Didier Martin, ces accusations n'ont rien à voir avec l'affaire en cours. Il explique que ses comptes ont été vérifiés et validés et qu'il a justifié toutes ses dépenses auprès du conseil d'administration et du maire de l'époque, Alain Millot.

"Tout cela n'arrive pas par hasard, il y a une intention de nuire manifeste "
— **Didier Martin**

Mais c'est justement cet entretien préalable au licenciement qui lui vaut d'être convoqué aujourd'hui par la police. Ou plutôt, des attestations fournies aux prud'hommes après cet entretien et rédigées par des salariés de l'office de tourisme. Est-ce que ce sont de faux témoignages ? Didier Martin affirme qu'il a confiance en la bonne foi des salariés. L'Accent Bourguignon explique qu'il y a " **deux déclarations**, a priori signées par la même personne, et concernant la teneur de l'entretien, qui sont complètement contradictoires. " Quoi qu'il en soit, le licenciement de cette ancienne directrice a été invalidé par les prud'hommes en première instance.

Didier Martin parle " de rumeurs " dans un communiqué qu'il a envoyé la semaine dernière. Joint par France Bleu, il évoque " un complot politique, organisé par [s]es adversaires ", il s'interroge sur cette enquête préliminaire qui s'ouvre en pleine campagne pour les législatives et estime que " tout cela n'arrive pas par hasard, **il y a une intention de nuire manifeste** " mais ne veut accuser personne en particulier.

francebleu.fr



A Suivre...
La Presse en Revue